



L'huissier peut -il imposer les sommes à rembourser?

Par **poti22009**, le **10/08/2013** à **11:17**

bonjour à tous,

Je souhaiterais savoir si un cabinet d'huissier peut imposer mensuellement la somme à rembourser.

Dans mon cas, j'ai reçu un trop perçu de la caf, et avec les frais pris par l'huissier j'en arrive à plus de mille euros.

La secrétaire de leur cabinet insiste sur le fait que je ne puisse rembourser moins de 250 euros par mois, soit en 4 fois, et que la caf n'acceptera pas d'être remboursé par de petites sommes. La proposition ne semble donc pas négociable.

Je suis une jeune en entreprise et sans fiche de salaire à l'appui, ne sais comment prouver que de ce fait que les fins de mois sont très difficiles .

Je vous remercie pour votre attention.

Par **amajuris**, le **10/08/2013** à **11:47**

bjr

un créancier peut exiger le remboursement en une seule fois de sa dette.

donc le créancier peut fixer le montant de vos remboursements. cdt